



Mandat de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'Électricité

1 - Les parties prenantes

Entre les soussignés :

- domicilié(e) à

Au format [Madame/ Monsieur] [Nom] [Prénom] domicilié(e) à [adresse complète]

Dûment habilité(e) à cet effet,

Ci-après désigné par « Le Mandant » d'une part,

Et

- La société Symphonics, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Tours sous le numéro 952 912 038, représentée par Mathieu Rochard en qualité de Directeur Général, Dûment habilité(e) à cet effet,

Ci-après désigné par « Le Mandataire » d'autre part,

Le Mandant et le Mandataire peuvent être désignés individuellement par le terme « Partie » ou collectivement par le terme « Parties ». Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

2 - Mandat Simple de représentation

Par le présent mandat simple de représentation, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, d'effectuer, en son nom et pour son compte, la demande de raccordement du ou des sites dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique sont précisées ci-dessous, auprès d'Enedis, gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'électricité, sur la ou les communes concernées par cette opération.

En considération du présent mandat de représentation, le Mandataire pourra notamment :

- demander auprès des services compétents d'Enedis, la communication de toute information confidentielle concernant les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du ou des sites dont le Mandant est maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation ;
- mettre fin à la demande de raccordement ou une des demandes de raccordement, en accord avec le Mandant.

Le présent mandat de représentation prend effet à la date de sa signature. Il est valable pour le raccordement des sites dont la demande a été exprimée dans l'année qui suit sa signature et prend fin notamment lors de :

- la mise en service de l'installation ou de la dernière installation,
- la modification de la puissance de raccordement de l'installation ou de la dernière installation ;
- la mise à disposition par Enedis des ouvrages de raccordement de ces sites (autres natures d'opérations) ;
- sa révocation par le Mandant à compter de :
 - o la date indiquée dans la révocation
 - o à défaut à compter de la notification de la révocation à Enedis.

3 – Localisation

Désignation du ou des sites dont le raccordement au Réseau Public de Distribution est à réaliser ou modifier :

- Adresse :
- Commune :
- Code postal :
- Nature du raccordement :

4 – Signatures

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacun des signataires qui reconnaît en avoir reçu communication.

Le Mandant,
[Prénom] [Nom]

Signature :

Le Mandataire,
Mathieu Rochard
Directeur Général Symphonics

Signature :